

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (52), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary."

Aussi le bill (87), intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (27) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil," auquel elle demande le concours du Sénat ;

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Robitaille, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (123) intitulé : " Acte concernant les listes d'électeurs de 1893," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 3 février 1893, pour

1. Copie des délibérations, résolutions et ordonnances de l'ancien conseil d'Assiniboia se rapportant aux matières d'éducation dans les limites de sa juridiction telle qu'existant sur les bords de la rivière Rouge avant la création de la province du Manitoba.

2. Un état des sommes payées par le dit conseil d'Assiniboia pour le maintien des écoles, indiquant les personnes auxquelles ces paiements ont été faits, les écoles pour lesquelles ces sommes ont été payées, et la dénomination religieuse à laquelle appartenaient ces écoles.

3. Un état des sommes payées par la Compagnie de la Baie-d'Hudson ou par ses agents, aux écoles alors existantes dans les territoires formant aujourd'hui la province du Manitoba.

4. Copie de tous mémoires et instructions ayant servi de bases aux négociations à l'issue desquelles le Manitoba est devenu l'une des provinces de la Confédération, avec une copie des minutes des délibérations des personnes chargées de part et d'autre d'établir les conditions de la création de la province du Manitoba et de son